



Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie

1. Vous êtes agent de l'Etat, en poste en Ile-de-France en administration centrale (hors DGAC), en service déconcentré ou dans l'un des établissements figurant dans le tableau ci-dessous, votre interlocuteur est :

Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie
SG – DRH – CRHAC 2
Tour pascal B
92 055 la Défense CEDEX

Mail : secteur-logement.log.pas.crhac2.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

Permanence téléphonique : 01 40 81 66 91
De 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h30

Accueil des agents : De 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h30

Page intranet : <http://intra.portail.i2/acces-au-logement-r723.html>

Etablissements
CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
IFSTTAR : Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux
CNPS : Centre national des ponts de secours
AESN : Agence de l'eau Seine-Normandie
ANAH : Agence nationale de l'amélioration de l'habitat
ANCOLS : Agence nationale de contrôle du logement social
IGN : Institut national de l'information géographique et forestière
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
VNF : Voies navigables de France
ENPC : Ecole nationale des Ponts et Chaussées

Pour les agents de la DRIEA :

Pour obtenir des renseignements ou des explications sur la procédure d'accès au logement, un relais d'information est assuré par la DRIEA :

- Par téléphone au 01 40 61 81 30
- Par mail : secteur-logement.driea-if@developpement-durable.gouv.fr

2. Vous êtes agent de l'Etat, en poste à la DGAC ou à Météo France, votre interlocuteur est :

DGAC

Secrétariat général

Bureau de l'action sociale – Pôle logement

50 rue Henry Farman

75 720 Paris CEDEX 15

Envoi des dossiers uniquement par voie postale

Mail : demande-logement-social@aviation-civile.gouv.fr

Permanence téléphonique : 01 58 09 45 62 (secrétariat)

De 9h à 17h

Accueil des agents : de 9h à 17h, sur rendez-vous **uniquement**

Page internet : www.alpha-sierra.org

INFORMATION SUR LES RESERVATIONS MINISTERIELLES

Administration centrale, hors DGAC

L'administration centrale gère un parc de près de 1600 réservations ministérielles. Cela représente environ 150 vacances de logement par an.

Les avis de vacances sont publiés sur l'extranet PALOME : <http://palome2.application.developpement-durable.gouv.fr/>

Toutes les informations concernant la gestion de ce parc ministériel sont sur l'intranet : <http://intra.portail.i2/acces-au-logement-r723.html>

DGAC - Météo France

Le pôle logement de la DGAC gère un parc d'environ 200 logements situés à Paris et en Ile-de-France. Cela représente, selon les années, entre 10 et 15 vacances par an.

Les attributions de logements ne se font pas sur la base de candidature mais sur proposition à l'agent après étude approfondie des dossiers. Par la suite le candidat potentiel doit visiter le logement et constituer éventuellement son dossier de candidature pour passage en commission d'attribution du bailleur.